

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵏⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⵓⵙⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵔⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT

*Département Administration, Gestion et Contrôle
des Activités Physiques et Socio-éducatives*

THEME :

**L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES NON
DIPLOMES DE LA REGION DE ZIGUINCHOR :
le cas des ex-combattants du M.F.D.C.**

M005-09

Monographie de Fin de Formation

Présenté par El Hadji Malick DIOUF

Promotion : 2003/2005

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

- ✓ *Mon Père*
- ✓ *Ma Mère*
- ✓ *Ma Femme et mes enfants*
- ✓ *Mes frères et Sœurs*
- ✓ *Toute ma Famille*
- ✓ *Me Papa Mor NIANG avocat stagiaire*
- ✓ *Cheikh Ibrahima DIALLO.*

REMERCIEMENTS

- ✓ *A tous les collègues de la promotion 2003-2005 notamment Babacar Ndiour DIOÏ, Erica DJOSSOU, Cheikhou Omar NDOUR et Papa Magatte DIOÏ;*
- ✓ *A Mr Abdoulaye DIENG Professeur à l'INSEPS ;*
- ✓ *A Mr Moustapha TAMBA Chef du Département de Sociologie de l'UCAD ;*
- ✓ *Au personnel de Touba-Edition de l'UCAD particulièrement à Djabel THIAM, Bassirou THIAM, El Hadji Mbaye THIAM, Thioro AGNE et Laye THIOMBANE ;*
- ✓ *A tout le Personnel de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (D.J.V.A.);*
- ✓ *A Monsieur Ciré LO, Directeur de la Jeunesse et de la Vie Associative ;*
- ✓ *Au Doyen Mbaye DIONE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports en retraite ;*
- ✓ *Et particulièrement à Mlle Fatou THIAM, Assistante à la (D.J.V.A.);*
- ✓ *A toutes celles et à tous ceux qui ont de près où de loin contribué à la réussite de ce travail.*

Je leur dis merci.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION -----	6
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE -----	9
I. CONTEXTE -----	9
II. REVUE DE LITTERATURE -----	10
III. DEFINITION OPERATIONNELLE DES CONCEPTS -----	11
IV. JUSTIFICATIONS -----	12
CHAPITRE II : METHODOLOGIE -----	15
I. L'INVENTAIRE DES TECHNIQUES -----	15
II. ECHANTILLONNAGE -----	16
III. LES DIFFICULTES RENCONTREES -----	16
CHAPITRE III : L'IMPACT DU CONFLIT SEPARATISTE SUR LA REGION -----	19
I. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE -----	19
A- La Région de Ziguinchor -----	19
B- Le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (M.F.D.C.)-----	23
II. L'IMPACT DE L'INSECURITE SUR LE CADRE SOCIAL ET ECONOMIQUE -----	24
CHAPITRE IV : LES STRATEGIES MISES EN PLACE POUR L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES EX- COMBATTANTS DU M.F.D.C. -----	27

I. LA PARTICIPATION DE L'ETAT -----	27
A- Les Structures et Politiques nationales de promotion et d'insertion des jeunes -----	27
B- Les Structures et Programmes locaux d'insertion -----	31
II-LA PARTICIPATION DE LA REGION, DES O.N.G. ET DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE -----	36
<u>CHAPITRE V</u> : LES INSUFFISANCES DES STRATEGIES MISES EN PLACE -----	40
I. LES INSUFFISANCES TEXTUELLES -----	40
II. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE -----	42
III. RECOMMANDATIONS -----	47
CONCLUSION GENERALE -----	50
BIBLIOGRAPHIE -----	53

On s'accorde à reconnaître qu'une société incapable de fournir des emplois productifs à ses nouvelles générations est historiquement condamnée. Mais dans la pratique, les conséquences qui découlent de ce principe sont loin d'être tirées surtout en période de conflit armé.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

S'il y a vraiment un problème qui se pose aujourd'hui aux jeunes des pays en voie de développement, c'est bien, entre autres, celui de l'accès à un emploi décent. Le rythme de l'accroissement démographique dans notre pays est tel que les jeunes valides en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population.

Ajouté au conflit armé qui a éclaté au sud depuis 1981, la région de Ziguinchor est mise dans une situation d'insécurité telle que le secteur économique tourne au ralenti. Cette paralysie des activités génératrices de revenus (commerce, transformation de produits, tourisme, pêche...) et donc d'emplois, s'est ressentie au niveau des finances de l'Etat avec une baisse des rentrées fiscales et en devises.

Pourtant les autorités politiques d'alors avaient essayé de gérer le conflit à leur manière (signature d'accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement du Sénégal et le M.F.D.C.).

Après l'alternance démocratique survenue en mars 2000, une nouvelle dynamique de paix est enclenchée avec comme mesures d'accompagnement entre autres une volonté manifeste d'insérer les reconvertis du maquis.

Conscient de l'importance de la question (devoir pour tout Etat de mettre en place une politique d'insertion de sa jeune génération) et du fait que chaque reconverti du maquis inséré est un pas décisif vers la paix, les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales de la région), les ONG, les structures financières décentralisées et la communauté internationale ont mis en place des stratégies d'insertion socio-économique destinées exclusivement aux jeunes de Ziguinchor. C'est ainsi qu'en plus des politiques institutionnelles nationales (un Ministère de la jeunesse à part entière détachée des sports, création de structures d'insertion et d'accompagnement des jeunes...), des programmes spéciaux (Programme spécial Casamance, Programme de réinsertion sociale des ex-combattants, Programme de reconstruction...) et bien d'autres sont élaborés.

Tout cela laisse apparaître le fait que les ex-combattants du M.F.D.C. sont bien servis ce qui n'est en revanche pas le cas. S'il y a dans la région des jeunes qui ont profité de ces stratégies d'insertion socio-économique,

ils doivent être dénombrés ailleurs mais non dans les rangs des reconvertis du maquis. Le nombre qui en a bénéficié est insignifiant.

L'étude mettra l'accent, après avoir fait état de la méthodologie utilisée, sur les stratégies mises en place et leurs insuffisances. L'examen de ces dernières permettra de proposer des solutions.

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

CHAPITRE I

PROBLEMATIQUE

I. CONTEXTE

La crise économique des années 1970 s'est manifestée au Sénégal par une "désindustrialisation", une perte d'emplois dans tous les secteurs, un déséquilibre de la balance des paiements et des déficits budgétaires croissants.

La réaction courageuse de l'Etat a été d'exécuter les plans d'ajustements structurels imposés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, ainsi que toute mesure qui emporte des stratégies de "désétatisation" et de responsabilisation des populations, notamment les jeunes dans leur développement. L'Etat se désengage en privatisant ses sociétés et en supprimant l'encadrement rapproché dans le système national de crédit naguère assuré essentiellement par lui.

A la crise économique et au choc pétrolier, s'ajoute la sécheresse qui a frappé les pays africains du sud du Sahara dans le courant des années 1980. Favorisant un exode rural massif, les conséquences ont été entre autres l'augmentation du taux de chômage, la délinquance, la prostitution et les maladies.

Dans la même période, un conflit armé éclata en Casamance. En 1981, le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (M.F.D.C.) entre en rébellion. Ce conflit séparatiste place la région dans une situation d'insécurité permanente occasionnant : l'abandon de villages, l'affaiblissement de l'activité agricole, touristique et l'éclatement du cadre traditionnel de certaines familles.

Les populations en quête de sécurité préfèrent se réfugier dans la ville de Ziguinchor ou dans le territoire des Etats frontaliers. L'Etat du Sénégal dans ses fonctions régaliennes se donne comme objectif la restitution et le maintien de l'ordre, la sécurité et la tranquillité politique en prenant des mesures de police. Pour ne pas échouer, ces dernières sont accompagnées par des stratégies parmi lesquelles l'insertion socio-économique des jeunes de la région en général et des ex-combattants du M.F.D.C. en particulier.

C'est ainsi que des structures sont créées, des programmes élaborés, des ressources mobilisées pour favoriser l'accès de ces jeunes à l'emploi. Malgré tout, le problème reste entier. **Quelles pourraient être les raisons fondamentales ?**

Cette question est importante pour deux raisons principales : D'abord parce qu'en zone de conflit armé, il y a d'immenses problèmes d'information et de communication entre les acteurs. Les stratégies d'accompagnement qui devraient être communiquées aux populations en général et aux combattants du M.F.D.C. en particulier ne le sont pas.

Ensuite, pour des raisons de "politique politicienne" tout ce qui est promesses de la part des autorités politiques n'est pas généralement ce qui est fait dans la réalité et cette pratique répétée (coutume) peut avoir des conséquences négatives sur la façon de recevoir l'information.

En tout état de cause, notre besoin d'être édifié sur l'effectivité pratique nous amène à nous interroger sur les stratégies d'insertion socio-économique mises en place, leurs faiblesses et ce qui pourrait favoriser leur réussite.

II. REVUE DE LITTÉRATURE

L'une des étapes de l'exploration d'un sujet de recherche comporte une recension des écrits qui fournit l'état des connaissances sur ce sujet (Gauthier 1992). Cette recherche documentaire s'inscrit dans ce contexte et propose une démarche logique pour la consultation de certains documents.

Si la question de l'insertion socio-économique des jeunes en général a fait l'objet de plusieurs travaux, il n'y a pas en revanche des études spécifiques aux jeunes diplômés ou non. La seule qui va dans ce sens concerne l'insertion professionnelle (et non socio-économique) des jeunes diplômés.

La compilation des études relatives à l'insertion socio-économique des jeunes fait ressortir l'évaluation de certaines expériences d'une part et des perspectives d'autre part.

Notre ambition étant de toucher les jeunes qui souffrent plus du sous-emploi, nous avons jugé nécessaire d'axer notre étude sur les non

diplômés, mais surtout les maquisards que nous considérons comme étant les plus vulnérables de la région de Ziguinchor.

Les unes comme les autres approches étant jugées pertinentes mais limitées, nous estimons plus judicieux de les regrouper. Il s'agira en d'autres termes de faire l'état des lieux, de déceler les raisons pour lesquelles il y a des blocages et de proposer des solutions. Telle est la démarche que nous allons suivre tout au long de cette étude.

III. DEFINITION OPERATIONNELLE DES CONCEPTS

La définition opérationnelle nous oblige de nous arrêter et d'examiner chaque concept. Le dictionnaire sociologique ne donne pas une définition de la notion d'insertion. Les quelques éléments de définition dont nous disposons nous viennent du dictionnaire historique de la langue française « Le ROBERT ». Selon cet ouvrage, le terme insertion, provenant du latin « insertio » est d'abord utilisé par les botanistes ensuite par les anatomistes et c'est à partir de 1932 qu'il s'emploie au sens d'intégration. Or, dans la sociologie durkheimienne le concept d'intégration désigne le processus par lequel un groupe social quelles que soient les dimensions (de la famille à la nation), s'approprie l'individu pour assurer la cohésion du groupe. Ce concept d'intégration a servi à désigner le processus de socialisation. Un groupe est fortement intégré lorsque ses membres sont en interaction permanente.

Concernant à la fois le domaine social et économique, l'insertion socio-économique n'est rien d'autre que l'intégration de quelqu'un dans la société en passant par l'économique. Cela veut dire en d'autres termes que l'absence de l'économique provoque une exclusion sociale.

Quant au concept « jeunesse », le dictionnaire de sociologie le définit comme étant « le temps de la vie qui sépare la dépendance infantile et l'autonomie dans la maturité ». Mais, quel est ce temps de la vie ?

Il est évident qu'il est variable et dépend des caractéristiques physiques, sociales et culturelles de chaque société. Chacune d'elle définit la jeunesse selon des normes qui lui sont propres. Ainsi, à des fins pratiques, l'ONU a défini la jeunesse comme étant le groupe d'âge compris entre 15 et 24 ans, alors que la C.O.N.F.E.J.E.S. a retenu la tranche allant de 16 à 30 ans.

En ce qui nous concerne, et en nous fondant sur les trois critères généralement retenus par les chercheurs au début de la décennie 80¹, nous retenons la tranche d'âge de 18 à 35 ans.

Au total, nous entendons par «insertion socio-économique des jeunes», l'intégration sociale à travers l'économie des personnes âgées de 18 à 35 ans.

Cette question renvoie à plusieurs notions dont la lutte contre l'exclusion sociale, les maladies, la drogue, la prostitution et le chômage en milieu jeune. Parmi ces phénomènes l'accent est mis sur le dernier, non pas parce que les autres sont moins importants mais seulement parce que nous pensons qu'ils sont liés au chômage. En d'autres termes, la réduction du chômage peut entraîner celle des autres ci-dessus énumérés.

Le sujet tel que intitulé limite la cible aux ex-combattants du M.F.D.C.

Cependant, des exemples seront pris quelques fois non pas seulement au niveau de cette cible mais aussi au niveau des jeunes non diplômés de la région en général.

Il est aussi important de signaler que la période d'étude est celle allant de 2000 à 2004. Toutefois, une bonne compréhension de certains éléments mérite une interrogation du passé.

IV. JUSTIFICATIONS

Le choix du sujet n'est pas fortuit. Il est lié à des raisons professionnelles, institutionnelles et personnelles.

C'est au cours de notre stage d'imprégnation aux fonctions d'inspecteur dans la région de Ziguinchor que nous sommes rendus compte que beaucoup de jeunes non diplômés (parmi lesquels des ex-maquisards) sont frappés du chômage, alors que les pouvoirs publics (Etat, collectivités locales) et pas mal d'ONG présentes dans la région oeuvrent directement ou indirectement en faveur de l'insertion des jeunes.

¹ Les critères retenus pas les chercheurs pour fixer la fin de la jeunesse sont :

- l'autonomie financière
- l'accès à un logement indépendant
- l'installation conjugale.

Sur le plan institutionnel, nous avons jugé nécessaire de soulever la question pour rappeler aux pouvoirs publics (Etat essentiellement) que chaque ex-combattant inséré est un pas vers la paix. Cette insertion aura nécessairement des conséquences psychologiques aussi bien pour les bénéficiaires que pour ceux qui restent dans le maquis.

Cette étude vient donc à son heure. Elle nous permettra personnellement de connaître la question assez suffisamment, ce qui peut nous octroyer des responsabilités allant dans ce sens au sein du département de la jeunesse ou auprès d'autres institutions privées intéressées par la question.

Le sujet sera examiné au plan théorique et pratique. Il s'agira pour nous d'étudier dans un premier temps tout le dispositif d'insertion de l'exposé des motifs des textes qui créent ces structures à leur mise en place.

Dans un second temps, nous examinerons la pratique en interrogeant les responsables de ces structures et les populations cibles.

La spécificité de cette approche est qu'elle permet de cerner le problème dans sa globalité. Elle servira aux éventuels chercheurs de base de réflexion pour approfondir certains éléments.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

CHAPITRE II

METHODOLOGIE

Les hypothèses que nous avons posées nous obligent une méthode pour ne pas tomber dans des préjugés. Nous avons tenté d'identifier d'abord :

- des personnes sur le terrain
- les rencontres sur le thème
- les exploitations de documents et la confrontation de points de vue après observation.

Tout ceci s'est passé tantôt de façon informelle, tantôt de façon formelle. Nous avons abordé quelques responsables de GIE, et de structures d'insertion, assisté à des réunions de mouvements de jeunesse et tout cela a été une occasion favorite pour appréhender les différentes dimensions du thème. En partie déjà, suite à ces rencontres, l'exploration avait gagné en quantité et en qualité pour identifier les aspects réels et pertinents du phénomène.

I. L'INVENTAIRE DES TECHNIQUES

La collecte des données nous a conduit à la mise en œuvre de plusieurs techniques : entretiens et lectures exploratoires ou des enquêtes dont les supports privilégiés sont essentiellement : le questionnaire, l'observation participante et le guide d'entretien.

Après une phase exploratoire de collecte des données documentaires, nous avons les premiers éléments d'approche pour élaborer des techniques. Notre étude, se voulant empirique, a privilégié l'observation directe et l'usage de techniques appropriées quand les conditions le permettent. Notre but est de nous mettre à l'épreuve des faits au lieu de s'en tenir aux idées reçues. C'est ainsi que nous avons été associés au sujet lors de notre stage à Ziguinchor (réunion de coordination pour la venue du Ministre de la Jeunesse dans la région en Août 2004, réunion de sélection des projets de jeunes par le Comité Départemental de sélection dirigé par le Préfet de Ziguinchor). Dès lors, il était nécessaire de connaître notre objet afin de décrire puis classer avec un peu de recul la spécificité des faits.

Nos outils en tant que techniques de collecte sont donc les entretiens dont les guides sont soumis aux personnes ressources capables de nous donner des informations exactes et pertinentes.

II. ECHANTILLONNAGE

La méthode utilisée étant probabiliste, elle nous a permis de soustraire l'échantillon à un choix personnel.

Se définissant par le fait que l'on accorde à chacune des unités de la population une chance d'appartenir à l'échantillon², le choix à la pré-enquête s'est porté sur douze GIE (Groupement d'Intérêt Economique) financés par le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ). Parmi ces GIE, neuf sont financés par le Programme Spécial Casamance (PSC) et trois dans le cadre du Programme de Réinsertion Sociale. En outre, l'entretien au cours de cette même phase a concerné le Président du Conseil Régional de la Jeunesse de Ziguinchor, le Responsable des jeunes du M.F.D.C. et celui des structures de financement de l'Etat (FNPJ, ANEJ, Direction de l'Emploi).

Après cette phase de pré-enquête, un échantillon de 53 individus est prélevé dans la population jeune. Les entretiens réalisés ont permis d'interviewer 43 jeunes non diplômés, 07 sont inaccessibles du fait de leur mobilité permanente et 03 ont refusé de répondre à nos questions.

III. LES DIFFICULTES RENCONTREES

Quelques obstacles se sont dressés tout au long du parcours. Les contraintes ont été de divers facteurs.

Il s'agit d'abord de l'administration du guide d'entretien aux structures d'insertion socio-économique. A ce niveau, si les responsables nous ont accueilli et informé, des difficultés notoires se sont manifestées dans certains cas notamment par une méfiance dans la mise à disposition des données.

² Méthode en sciences sociales : Madeleine GRAWITS Dalloz 2002.

La disponibilité des interlocuteurs n'a pas toujours été effective surtout devant un guide d'entretien aussi fouillé. Les responsables se montrent généralement très occupés et surchargés par beaucoup d'activités.

Pour ce qui concerne l'entretien auprès des jeunes, son administration a été confrontée à une très grande mobilité de certains bénéficiaires et dans des cas où nous étions accueillis, certains jeunes se montraient méfiants par moment : d'une part, ils ne voulaient pas que l'on sache quel programme a financé leur projet, d'autre part ceux qui ont des arriérés de paiement se demandaient si ce sont les structures d'insertion (ou l'organisme de financement) qui envoient ses espions d'où l'enregistrement de certains refus.

Il s'y ajoute les contraintes liées au calendrier de formation de l'INSEPS qui ne prend pas en compte le temps nécessaire pour un travail de recherche acceptable.

La contrainte financière est de taille : la subvention accordée étant non seulement insuffisante mais aussi elle est reçue tardivement (après le travail de terrain).

Quelques soient les difficultés rencontrées, nous sommes parvenus à mener notre étude et à recueillir pas mal d'informations qu'il va falloir présenter et analyser. Mais avant cela, examinons d'abord le cadre d'étude, les stratégies d'insertion socio-économique mises en place ensuite pour aboutir à l'examen de leurs limites.

CHAPITRE III :
L'IMPACT DU CONFLIT SEPARATISTE
SUR LA REGION

CHAPITRE III

L'IMPACT DU CONFLIT SEPARATISTE SUR LA REGION

I. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

A. La région de Ziguinchor (figure 1)

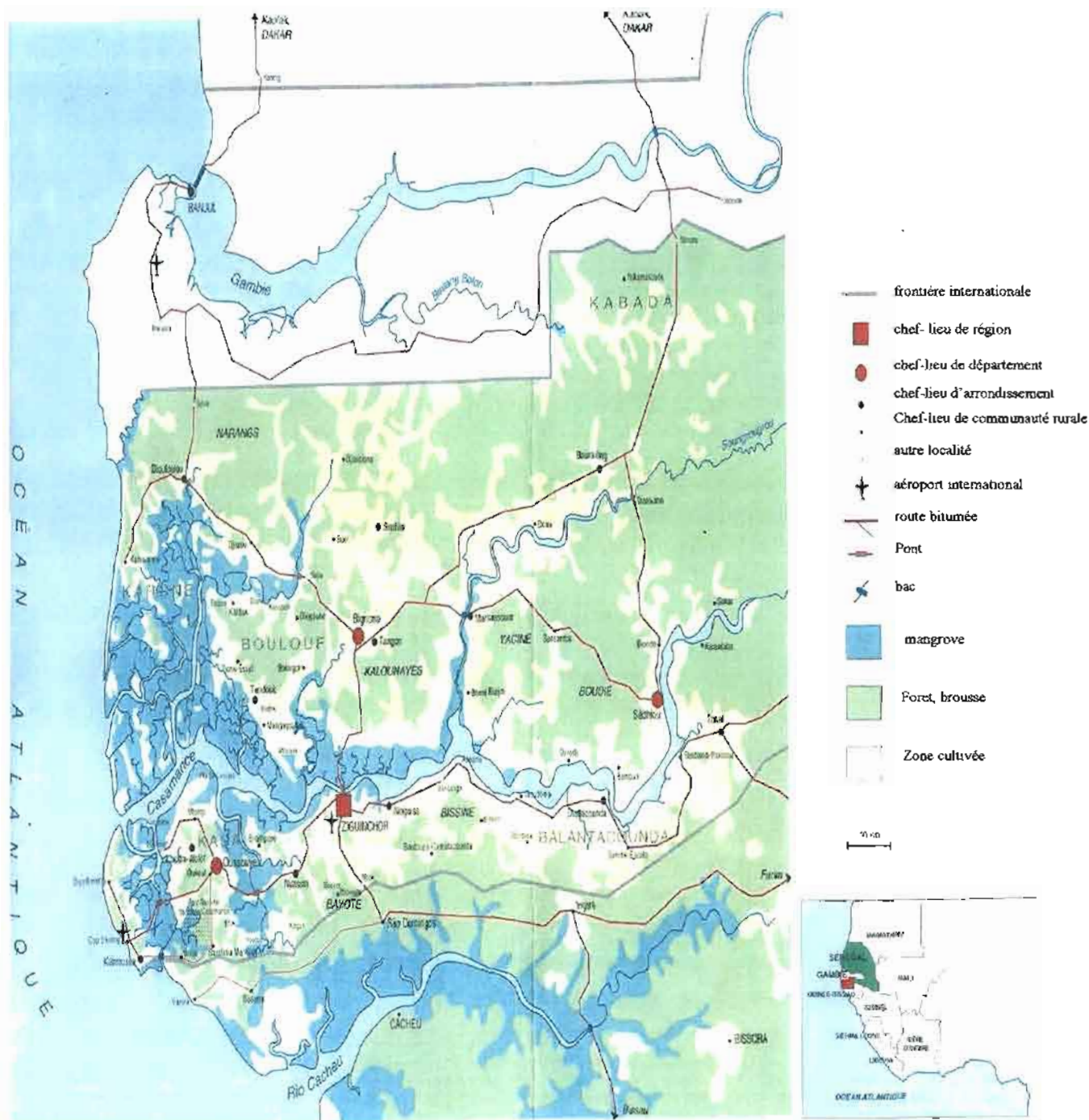


Figure 1 : Région de Ziguinchor

La Casamance naturelle est aujourd'hui découpée en deux régions : Kolda et Ziguinchor.

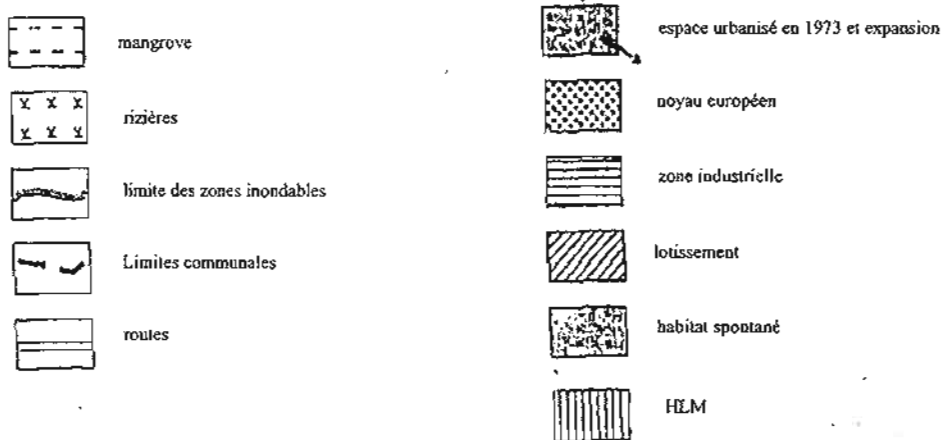
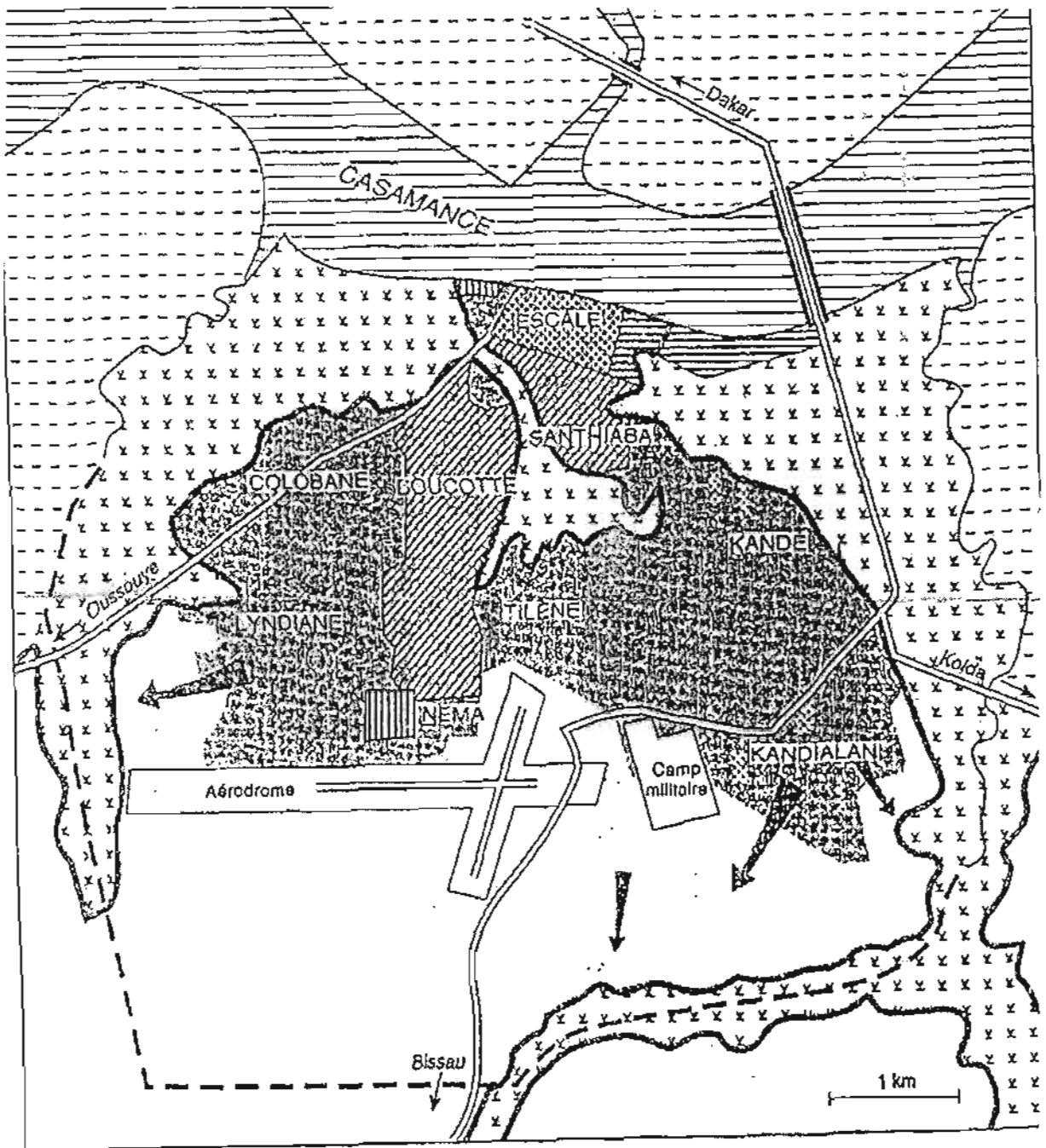
Appelée jadis la basse Casamance, la région de Ziguinchor est limitée au nord par la Gambie, au sud par les deux Guinée, à l'ouest par l'océan atlantique et à l'est par la région de Kolda. Elle présente deux formations végétatives : la forêt pour l'essentiel sur les plateaux et la mangrove sur les rives du fleuve et des marigots.

Ecrasante majorité de la population, les Diolas occupent le long du fleuve au nord jusqu'à la frontière avec la Gambie et au sud jusqu'en Guinée Bissau. Le sud est occupé par des Balantes tandis que les Bainouks sont établis à la limite de la moyenne casamance. Les récentes migrations ont introduit dans la région des Mancagnes, les Manjacques en provenance de Guinée Bissau et des Wolofs du nord du Sénégal.

La région est divisée en trois départements Bignona, Oussouye et Ziguinchor qui est le chef-lieu de région. L'organisation de la ville reste marquée par son origine de comptoir et sa vocation fluvio-portuaire.

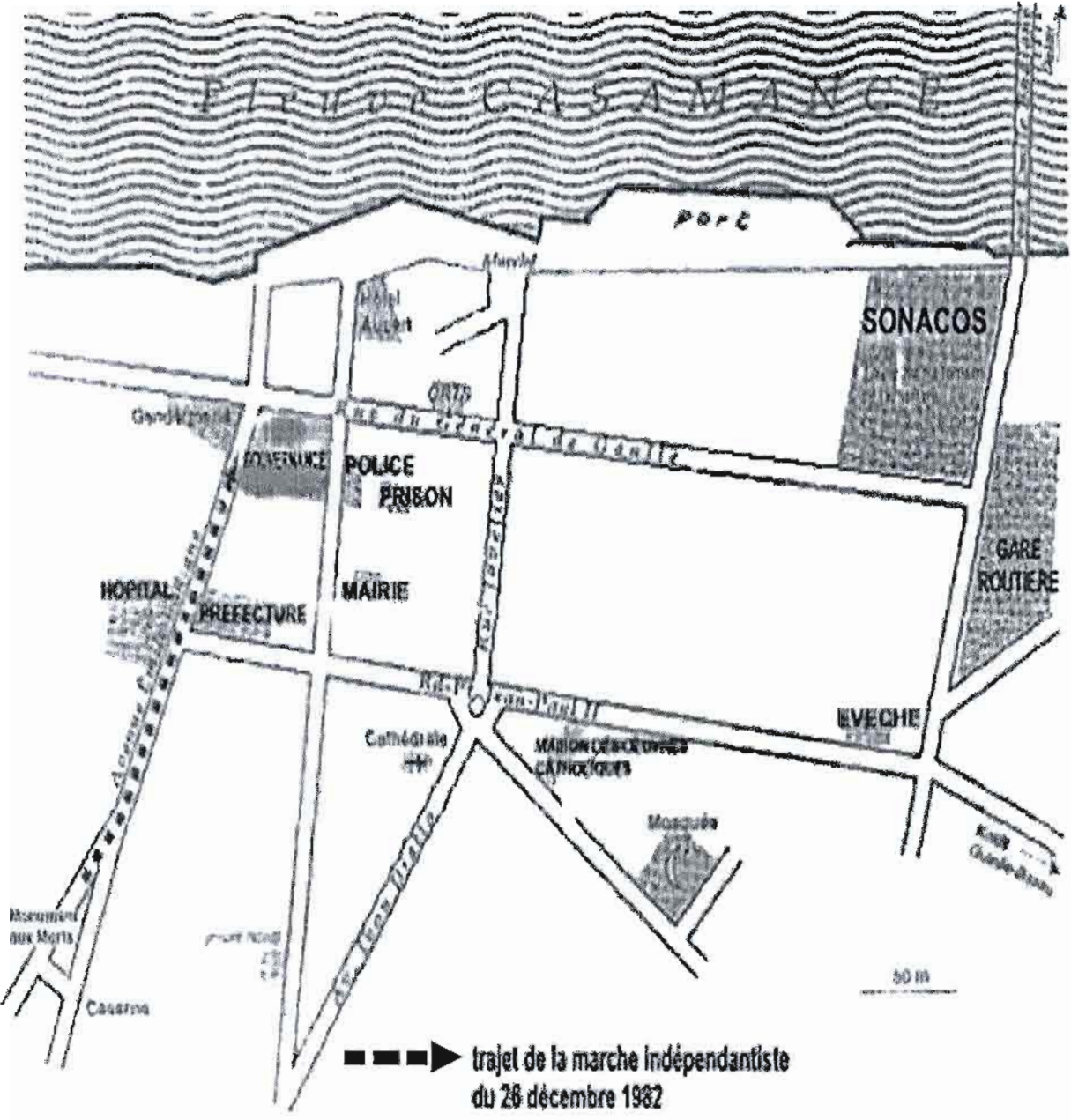
Ce sont les anciens lotissements (SANTHIABA ET BOUCOTTE) qui constituent aujourd'hui le centre réel de la cité avec une intense activité commerciale. Il s'est développé des quartiers spontanés à caractère rural qui couvrent les deux tiers du territoire. (figure 2).

Figure 2 : Développement urbain



Les pouvoirs publics (l'Etat essentiellement) à travers la décentralisation sont représentés par les services régionaux, les infrastructures administratives, religieuses et industrielles sont aussi présentes (figure 3).

Figure 3 : Infrastructures administratives industrielles et religieuses de la ville de Ziguinchor



Ici la population en majorité jeune est constituée essentiellement de paysans et de pêcheurs ; le tourisme est largement présent dans la vie des populations.

B. Le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (M.F.D.C.)

La période d'après-guerre a vu émerger en Casamance une élite politique locale dont les figures marquantes ont été Ibou DIALLO, Emile BADIANE, Assane SECK, Edouard DIATTA et Demba COLY qui furent des compagnons de Léopold Sédar SENGHOR, premier Président du Sénégal indépendant. Le M.F.D.C. est créé en 1947. Son objectif à l'époque était d'exprimer l'identité régionale mais aussi d'assurer un positionnement des cadres locaux sur l'échiquier politique national.

Resté en incubation jusqu'au lendemain des indépendances, l'Abbé Diamacoune SENGHOR aujourd'hui leader du Mouvement qui en tant qu'animateur à la chaîne régionale de la radio nationale en Casamance (1967-1980) a développé une puissante campagne de sensibilisation fondamentalement centrée sur l'identité culturelle diola.

L'aile combattante du M.F.D.C. est née au lendemain de la répression de la manifestation indépendantiste de 1982. Les maquis sont structurés en compagnies. Si les effectifs des combattants ne sont pas connus, ils sont généralement estimés à quelques centaines. Le magazine *L'Autre Afrique* faisait état en 1997 d'environ sept cents maquisards répartis en treize compagnies d'une cinquantaine d'hommes dont la presque totalité est composée de jeunes.

Dans sa déclaration à une interview de sud³, un responsable du Front Nord a affirmé que la « brutalité aveugle » de l'armée du Sénégal a poussé la majeure partie des jeunes casamançais à rejoindre la rébellion. Ces jeunes sont dans la plupart des cas des non diplômés, d'anciens collégiens et lycéens.

En 1982, les manifestations des populations qui se rendaient à la Gouvernance pour protester contre l'occupation des terres par ceux qu'elles considèrent comme des « étrangers » venus du nord du Sénégal,

³ Interview a sud, 10-03-98

furent violemment réprimées. Depuis cette date, le conflit s'est installé et a mis la région dans une insécurité dont les conséquences sont pour la plupart la dégradation du cadre social et économique.

II. L'IMPACT DE L'INSECURITE SUR LE CADRE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Les affrontements vont de pair avec des destructions de biens, arrestations, tortures et exactions sommaires commises sur les populations par l'un ou l'autre camp.

Pendant ce temps, des mines antichars et antipersonnelles sont dissimulées dans la forêt, les périmètres cultivables et les pistes. En 1997 et 1998, l'utilisation des mines, surtout au sud de l'estuaire a pris une importance dramatique, occasionnant en quelques mois la mort de plus de cent cinquante personnes et la mutilation d'une centaine d'autres.⁴

Le faible coût des armes et la facilité d'approvisionnement expliquent le fait que des bandits coupeurs de route y font recours. L'insécurité croissante qui résulte du conflit a paralysé plus que jamais la vie de la région. Ainsi, tout déplacement devient risqué, personne n'étant à l'abri d'une attaque à main armée ou de l'explosion d'une mine.

La première conséquence de cette insécurité est l'exode. De nombreux villageois fuient vers les villes et les pays voisins. Des faubourgs spontanés se sont développés à la périphérie de la ville de Ziguinchor occasionnant l'augmentation du chômage, de la promiscuité, la prostitution et des maladies.

En plus, la crise a affecté aussi les infrastructures scolaires avec des enseignants assassinés (Yutu), des écoles détruites ou fermées.

On a assisté aussi à la dégradation de la situation économique avec l'arrêt du tourisme, la baisse de la production du secteur primaire (agriculture, pêche, forêt), le blocage des usines qui ne sont plus approvisionnées et la paralysie du commerce. Il faudrait inventorier les bâtiments détruits, les récoltes endommagées ou perdues, les activités en panne faute de matières premières ou de clients. Depuis 1997, le commerce

⁴ « La question de Casamance (Sénégal) : Une analyse géopolitique Jean Claude MARUT, Diffusion septentrion. 1999, pp. 75.

a particulièrement pâti du développement de l'insécurité (bandes armées, mines, ...). La baisse du revenu est sensible pour tous les acteurs.

Soulignant l'importance de la région pour l'économie nationale, la baisse de l'activité économique en Casamance entraîne à la fois une baisse des rentrées fiscales et en devise pour l'Etat.⁵

Il est important de préciser que des espaces ont été disputés bien avant le conflit séparatiste dans les années 1970. C'est essentiellement le cas :

- des périphéries urbaines soumises à une forte demande à bâtir ;
- des espaces forestiers, soumis simultanément à la demande de nouvelles terres cultivables ;
- des espaces littoraux et estuariers, où les îles deviennent un domaine privilégié de la culture du cannabis et où les plages sont convoitées à la fois par la pêche et le tourisme mais aussi pour des trafics ;
- des espaces aquatiques enfin convoités pour leur richesse halieutiques et minérales mais également lieux de circulation privilégiés des hommes et des marchandises.

Au total, la guerre a eu pour conséquences, la dégradation de la situation sociale et économique de la région. Les autorités politiques et administratives, dans le cadre des attributions régaliennes de l'Etat (retour de la paix, maintien de l'ordre et la sécurité des populations et de leurs biens entre autres) ont senti nécessaire de mettre en place des mesures d'accompagnement à cette dynamique.

L'une des principales justifications qui pourraient être donnée c'est la prévention éventuelle afin d'éviter le retour des ex-maquisards, n'ayant rien à faire et ne pouvant subvenir à leurs besoins minimum, dans la forêt. C'est ainsi que les pouvoirs publics et certaines ONG ont participé significativement à la mise en place de stratégies d'insertion socio-économique de jeunes et à leurs réalisations.

⁵ En 1993, avec la fermeture de tous les hôtels en Casamance, la fréquentation touristique au Sénégal avait baissé de près de la moitié, avec 160.000 rentrées contre 300.000 en moyenne les années précédentes. Coïncidant avec le retour au calme et avec la dévaluation du franc CFA, la fréquentation est ensuite remontée avec 350.000 rentrées en 1994 et 380.000 en 1995. Le développement des infrastructures hôtelières sur la Petite Côte mais aussi la liaison directe avec le Cap Skiring y ont contribué.

CHAPITRE IV :
LES STRATEGIES MISES EN PLACE
POUR L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE
DES EX-COMBATTANTS DU M.F.D.C.

CHAPITRE IV

LES STRATEGIES MISES EN PLACE POUR L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES EX-COMBATTANTS DU M.F.D.C.

Il s'agit des processus et procédures au terme desquels doivent être réunies les conditions minimales de consommation privée, d'accès aux services sociaux de base et de participation aux instances de prise de décisions. Dans cette perspective, l'accès à l'emploi et aux ressources financières constituent, nous semble-t-il le nœud gordien à défaire pour permettre aux ex-combattants de se réaliser.

Divers acteurs (pouvoirs publics, secteur privé, partenaires à la coopération) sont intervenus pour l'insertion harmonieuse des jeunes non diplômés de la région en général dans le tissu économique et social du Sénégal.

I. LA PARTICIPATION DE L'ETAT

Elle s'est matérialisée par la création d'une part de structures et la conception de programmes et de politiques au niveau national d'autre part par la mise en place de structures et programmes locaux d'insertion.

A. Les structures et politiques nationales de promotion et d'insertion des jeunes

La volonté d'asseoir une bonne politique de jeunesse, majeure et pérenne⁶ a conduit l'Etat du Sénégal à prendre d'importantes mesures institutionnelles créant un Ministère de la Jeunesse (séparé des sports), des structures et fonds d'insertion.

La création d'un Ministère de la Jeunesse à part entière se justifie par l'importance accordée au domaine et conduit à une plus grande lisibilité

⁶ En diagnostiquant les diverses dénominations du département chargé des questions de jeunesse, on se rend compte qu'il y a, au cours de ces trois dernières décennies des errements et des tâtonnements.

D'un secrétariat à la jeunesse et aux sports, on est passé à un ministère plein avec quelques fois le regroupement du secteur à d'autres (culture, jeunesse et sports en 1969, Jeunesse, Environnement et Hygiène publique de 2000 à 2002) ou son rattachement à d'autres ministères (secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la jeunesse et des sports 1970-1985).

dans l'action pédagogique en direction et avec les jeunes. C'est ainsi que des politiques de jeunesse prenant en compte les besoins et aspirations des jeunes ainsi que leur participation à la définition des objectifs et programmes ont été bien élaborées.

D'autres structures sont venues renforcer ce dispositif institutionnel. Il s'agit des Agences et Fonds d'insertion mis en place par l'Etat et rattachés au département de la jeunesse. Dans les textes de création des deux structures qui retiennent notre attention (ANEJ et FNPJ) même si la "contextualisation" n'est pas identique, l'esprit reste en revanche unique : il s'agit de la lutte contre le chômage, le sous emploi et la pauvreté en milieu jeune. Ainsi, conformément au décret 2001-101 du 7 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANEJ, l'Agence à travers l'information, l'accompagnement et l'encadrement se propose de trouver rapidement des solutions aux difficultés que rencontrent les jeunes demandeurs et créateurs d'emplois.⁷ Cela veut dire en d'autres termes que la faiblesse ou l'inaccessibilité de ces stratégies devraient en principe trouver rapidement des solutions.

L'ANEJ est un opérateur pour tous les acteurs⁸ intervenant dans l'insertion socio-professionnelle et économique des jeunes. En plus, elle est une structure d'offre de services et d'appui institutionnel pour ces mêmes acteurs recherchant de l'information ou désireux d'en communiquer sur les emplois, la demande, le recrutement de jeunes, etc.

Enfin, l'Agence est une structure d'offre de services pour les jeunes demandeurs d'emploi, d'une formation, porteurs d'idées de projets ou recherchant un financement.

⁷ L'ANEJ a pour mission entre autres de :

- participer à la mise en œuvre de la politique de l'emploi des jeunes définie par les pouvoirs publics ;
- intervenir par tous les moyens sur la marche du travail en vue de favoriser l'emploi des jeunes ;
- assister les jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel ;
- accueillir les jeunes demandeurs d'emploi et les informer de leurs droits et de leurs obligations ;
- assister les employeurs dans leur démarche par l'embauche des jeunes ;
- créer une banque de données recensant des idées de création d'emploi et d'entreprise ;
- assister les jeunes pour la création d'activités productives génératrices de revenus.

⁸ Ces acteurs sont les ministères, les collectivités locales, les organismes internationaux

- bailleurs de fonds, organisations de la société civile, partenaires au développement.
- ceux-ci peuvent dans le cadre d'un partenariat dynamique, concevoir et signer des conventions d'exécution avec l'Agence sur des projets et programmes concernant le secteur.

Dans ses orientations stratégiques, l'ANEJ insiste sur ce que son Directeur Général appelle « *L'animation économique de la jeunesse* ».⁹

Cette dernière repose selon lui « *sur la promotion d'une pédagogie des projets pour une culture en milieu jeune de l'esprit d'initiative et d'entreprendre* ». C'est ainsi qu'en plus de sa banque de données, trois fonds sont logés: le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) qui est un fonds de la CONFEJES, le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ) et le Projet ASC-Emploi.¹⁰

Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) est quant à lui créé en 2001, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale d'insertion socio-économique des jeunes. Ainsi, il contribue à la résolution des problèmes d'insertion des jeunes et à faciliter leur accès aux sources de financement.

Pour se faire, le Fonds a pour missions essentielles de financer des projets (individuels ou collectifs) de jeunes en matière d'emplois ou d'activités génératrices de revenus.

Sur un total de 213 projets financés par le FNPJ sur l'ensemble du territoire national en avril 2002, seuls 38 revenaient à la région de Ziguinchor malgré le contexte particulier que vivait cette partie du pays à cette époque. 47 projets ont été financés dans le cadre du programme normal en 2004 (Voir tableau n° 1, 2, et 3).

⁹ Communication du D.G. de l'ANEJ : Journées Pédagogiques Nationales stade Léopold Sédar Senghor du 28 au 31 octobre 2002.

¹⁰ Le Projet ASC-Emploi, jadis logé au Ministère de l'Emploi est finalement transféré à l'Agence sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse. Doté initialement d'un milliard, il finance des stratégies de formation et de création d'emploi pour les jeunes à partir du mouvement associatif. L'objectif est de mobiliser le mouvement associatif jeune dans la lutte contre la pauvreté.

**Tableau n° 1 : Programme normal (Fonds de Financement)
département de Bignona**

Activités	Nombre de projets financés	Montants Totaux (F. CFA)
Agriculture	02	6 000 000
Commerce	02	5 000 000
Elevage	04	14 000 000
Artisanat	02	5 000 000
TOTAUX	10	30 920 000

**Tableau n° 2 : Programme normal (Fonds de Financement)
département de Ziguinchor**

Activités	Nombre de projets financés	Montants Totaux (F. CFA)
Agriculture	01	2 134 000
Commerce	17	45 000 000
NTIC	01	5 000 000
Elevage	01	2 000 000
Pêche	07	27 181 250
Artisanat	01	2 000 000
Services	03	9 417 170
TOTAUX	31	92 940 280

**Tableau n° 3 : Programme normal (Fonds de Financement)
département d'Oussouye**

Activités	Nombre de projets financés	Montants Totaux (F. CFA)
Pêche	03	13 496 050
NTIC	01	3 000 000
Artisanat	02	6 784 960
TOTAUX	06	23 281 010

Or, vu les potentialités que regorge la région dans presque tous les domaines, ajoutées à la dynamique de paix enclenchée et qu'il fallait soutenir par la relance des activités économiques et sociales entre autres, l'insertion et la réinsertion des jeunes, principales victimes de ce conflit, le Ministère de la Jeunesse a jugé nécessaire d'accorder un traitement spécial à cette partie du pays où le Programme Spécial Casamance et la mise en place en 2003 de la première antenne régionale du FNPJ à Ziguinchor.

B. Les structures et programmes locaux d'insertion

L'accent sera mis à ce niveau sur le Programme Spécial Casamance (P.S.C) et celui de la reconstruction.

En juin 2004, deux députés avaient posé au Ministre de la jeunesse, des questions relatives au programme spécial et de reconstruction en Casamance.¹¹

Concernant le P.S.C., les autorités de la République ont voulu, à côté du fonds classique destiné à toutes les régions du Sénégal, tenir compte de la particularité d'une région comme celle de la Casamance où, après une vingtaine d'années de rébellion, un processus de paix est amorcé.

¹¹ Ces questions sont intervenues après l'appel du Président de la République sur l'œuvre de reconstruction de la Casamance, elles sont libellées de la manière suivante :

- 1- Pouvez-vous faire à l'Assemblée Nationale le point sur la stratégie mise en œuvre, les secteurs, les délais, la réalisation et le bilan d'étape.
- 2- Quels sont les contours du projet « programme spécial Casamance » que votre département a initié pour l'insertion socio-économique des jeunes de la région et que le FNPJ est entrain d'appliquer ? Pouvez-vous faire un bilan d'étape et dégager les perspectives ?

Pour accompagner le retour de la paix et le processus de reconstruction, le chef de l'Etat a initié au profit de la jeunesse de Casamance une ligne de crédit dénommée Programme Spécial Casamance (P.S.C.). Les spécificités de ce fonds sont dues d'une part au fait qu'il est destiné exclusivement aux jeunes du sud du Sénégal, bien que géré dans les mêmes conditions que le fonds de financement.

D'autre part, à l'implication des services étatiques dans la mise en œuvre de ce programme depuis la base. En effet, les trois départements de la région sont dotés d'un Comité Technique Départemental (C.T.D.) présidé par le Préfet et qui regroupe l'ensemble des chefs de services départementaux. Ce comité donne un avis technique sur les projets soumis. Ceux retenus sont envoyés au Comité Régional de Pilotage en vue d'une délibération définitive. La liste est envoyée au Comité de Gestion du F.N.P.J. chargé de son approbation. Pour l'année 2004, 100 projets sont financés par le PSC (23 pour Bignona, 36 pour Ziguinchor et 41 pour Oussouye) voir tableau n° 4, 5 et 6.

Tableau n° 4 : Programme Spécial Casamance : Département de Bignona

Activités	Nombre de projets financés	Montants Totaux	Emplois créés
Pêche	02	9 800 000	24
Agriculture	07	19 095 844	88
Commerce	07	12 500 000	19
Elevage	04	8 000 000	20
Services	03	7 745 000	12
TOTAUX	23	57 140 844	164

Tableau n° 5: Programme Spécial Casamance : Département de Ziguinchor

Activités	Nombre de projets financés	Montants Totaux	Emplois créés
Pêche	09	35 647 993	144
Agriculture	02	6 000 000	24
Commerce	09	18 000 000	30
Elevage	02	4 000 000	10
Services	14	41 018 000	62
TOTAUX	36	104 665 993	270

Tableau n° 6: Programme Spécial Casamance : Département d'Oussouye

Activités	Nombre de projets financés	Montants Totaux	Emplois créés
Pêche	07	35 000 000	84
Agriculture	07	18 696 000	87
Commerce	07	10 000 000	17
Elevage	11	19 000 000	60
Services	09	17 700 000	39
TOTAUX	41	100 396 000	287

Deux autres sous programmes dérivent du P.S.C., il s'agit du programme de formation en conduite sanctionné par un permis et le Programme de Réinsertion Sociale en Casamance (P.R.S.C.) mis en place pour faciliter la reconversion sociale des combattants du M.F.D.C.

La stratégie adoptée pour éviter toute forme de stigmatisation des bénéficiaires repose sur le principe de la « mixité » qui consiste à regrouper en G.I.E. les reconvertis avec les jeunes qui n'ont pas connu le maquis. 08 projets ont été financés dans le cadre du P.R.S.C. en 2004 (voir tableau n° 7).

Tableau n° 7 : Programme Spécial Casamance : Département d'Oussouye

N°	Activité	Sect.	Localisation	Département	Raison sociale	Resp.	Adresse	Tél.	Mutuelles agréées	Coût du projet	Montant sollicité	Montant crédit accordé	Emplois
1	Transport en commun	04	Ziguinchor	Ziguinchor	GIE KASOUMAYE DIAMANAY	Sana Coly	s/c Malang Corréa , Tilène centrale face Camp Militaire	991 19 75 655 77 44	Unacois Ziguinchor	45 000 000	45 000 000	30 000 000	27
2	Centrale d'achat et de boutiques villageoises	05	Bignona	Bignona	GIE	Djibril Sané	s/c Ansou Sagna Boucotte Sud	991 48 96 564 83 58	Unacois Ziguinchor	30 000 000	30 000 000	30 000 000	27
3	Pêche et mareyage	07	Kafoutine	Bignona	GIE DJINABANTAN G	Yousseuf Sambou			MUPROP	35 400 000	35 400 000	35 400 000	27
			Elinkine	Bignona	GIE SAFORAL	Moussa Diatta				35 400 000	35 400 000	35 400 000	27
			Cap sikiring	Oussouye	KABONKETOR	Bourama Diémé				35 400 000	35 400 000	35 400 000	27
4	Aviculture	02	Tenghory	Bignona	GIE Aranga	Ibou Sol Coly			Unacois Ziguinchor	15 000 000	15 000 000	15 000 000	18
			Mpack	Ziguinchor	GIE Alumbet	Bassirou Manga				10 000 000	10 000 000	10 000 000	10
			Cap sikiring	Oussouye	GIE Karambenor	Lansana Sané				10 000 000	10 000 000	10 000 000	10
TOTAL										216 200 000	216 200 000	216 200 000	173

Cette situation, loin de bénéficier à la majorité des jeunes est entrain d'exclure du système une masse critique travaillant dans le secteur informel et qui est pleine d'initiative. Ces jeunes qui viennent pour leur majorité du monde rural sont souvent laissés en rade des programmes générateurs d'emplois.

Pour plus d'équité dans la distribution des ressources allouées aux jeunes et pour toucher le plus grand nombre, il était prévu la mise en place des fonds de crédits de 100 à 500 000 F CFA qui devraient être octroyés pour des périodes relativement courtes et avec des procédures souples.

Quant au programme de reconstruction, son origine et les enjeux qui s'y rattachent conduisent le Ministère de la Jeunesse à adopter une approche progressive allant d'une phase expérimentale (2003) à une massification (à partir de 2005) en passant par une confirmation des résultats de 2004.

De manière générale, la jeunesse de la région a répondu massivement à l'appel du chef de l'Etat. En effet, sur un total de 600 volontaires que comptent les trois contingents de jeunes venus de toutes les régions du Sénégal, la région de Ziguinchor a présenté 278 (Voir tableau n° 8).

Tableau n° 8 : Récapitulatif des 03 contingents.

Contingent	Autres régions	Ziguinchor	Total
1 ^{er} du 07-06 au 21-07-2003	112	138	250
2 ^{ème} du 22-08 au 04-10-2003	32	18	50
3 ^{ème} du 04-03 au 17-04-2004	178	122	300
TOTAL	322	278	600

Le jeune volontaire engagé dans le programme de reconstruction reçoit entre autres en fin d'engagement des actes de reconnaissance de la nation comprenant un diplôme (Truelle d'or), un survêtement et un pécule de 30.000 F.

Tous les inscrits au programme n'ont pas participé. Sur un total de 1.098 inscrits seul le septième est recruté.

Au total, il est important de souligner que ces programmes s'adressent aux jeunes en général mais rien n'empêche aux reconvertis du maquis d'y participer. Seulement, la matérialisation institutionnelle et l'élaboration de politiques d'insertion des ex-combattants par l'Etat ne suffisent pas pour régler la question. C'est ainsi que les collectivités locales, la communauté internationale et d'autres organismes privés y ont participés.

II. LA PARTICIPATION DE LA REGION, DES O.N.G. ET DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

En 1996, est intervenue une importante réforme de l'administration locale effectuée par le législateur après que le Président de la République ait annoncé le 03 avril à l'occasion de son message à la nation « une réforme institutionnelle de la région ».

Deux ans après, la constitution est révisée¹², un titre relatif aux collectivités locales est inséré et le principe de la libre administration des collectivités locales est érigé en principe constitutionnel.

Entrée en vigueur en 1997, la réforme régionale repose sur, entre autres principes celui d'une meilleure répartition des centres de décisions dans le cadre des ressources disponibles. Cette réforme a pour objectif l'installation d'une administration proche des usagers.

La décentralisation étant l'un des piliers de l'Etat de droit, elle peut aussi être considérée comme une politique de désengagement de l'Etat au profit des collectivités locales d'où un transfert de compétences. Annoncée par l'article 5 du code des collectivités locales, elle est mise en œuvre par la loi portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales.¹³

L'objet de cette loi est de déplacer la ligne frontière entre le central et le local, de confier aux collectivités locales des compétences exercées jusqu'alors par l'Etat.

¹² Loi n° 0455 du 13 juin 1994 portant révision de la constitution, Journal Officiel du 06 août 1994, pp 333.

¹³ Loi 96 07 du 22 mars 1996.

C'est ainsi que parmi les compétences transférées figurent : l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle¹⁴ et le domaine de la jeunesse et des sports entre autres.¹⁵

En effet, le décret 96-1136 permet au Conseil régional, communal et rural, sur proposition du Président du Conseil Régional, du Maire ou du Président du Conseil Rural d'établir un plan local de formation (visant des secteurs de métiers adaptés à la localité) et d'insertion des jeunes. En outre, la collectivité locale dans le cadre de la politique d'insertion des jeunes, adopte un programme annuel d'appui aux petits projets visant à créer de petites unités d'ateliers. Elle peut créer à cet effet une commission chargée d'étudier la validité des projets.

En application de ces textes, le Conseil régional de Ziguinchor, dans le but d'éviter un retour des jeunes sortis du maquis, a mis en place trois (3) mutuelles (artisanat, élevage, pêche), un fonds d'appui à l'insertion des jeunes et nouer un partenariat avec certaines ONG et d'autres structures privées. Ces stratégies ont permis l'insertion de 14 jeunes par le conseil régional.

Par ailleurs, le décret 96-1139 permet à la collectivité locale d'élaborer des programmes d'appui et d'assistance à l'endroit des associations sportives et socio-éducatives en vue de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. C'est ainsi que le Conseil régional de Ziguinchor a assuré la réhabilitation du siège du Conseil Régional de la Jeunesse.

La participation des ONG et d'autres structures privées à l'insertion socio-économique des ex-combattants du M.F.D.C. n'est pas en reste. Cette action se situe dans la mise en place des moyens et la réalisation des projets et programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations. En effet, peuvent être citées entre autres structures d'intervention l'ASACASE (une ONG qui vise à insérer les jeunes dans le tissu économique et avec laquelle la région a signé des accords de partenariat), le Crédit Mutuel et l'ACEP.

¹⁴ Décret n° 96-1136 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière de (...) et de formation professionnelle.

¹⁵ Décret n° 96-1139 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes, communautés rurales en matière de jeunesse et sport.

La communauté internationale est aussi présente quant à la prise en charge. En fin 1995, l'Union Européenne avait mis en œuvre un programme de réinsertion des populations d'un montant de trois milliards de francs CFA.

Ce programme porte sur la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires, des pistes de production, des centres de production et de transformation des produits agricoles en vue de faciliter le retour des populations déplacées.

Ce programme a démarré dans le département de Bignona occasionnant la réinsertion d'anciens combattants du Front Nord¹⁶.

En résumé, aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les organismes privés et la communauté internationale, des efforts ont été déployés pour insérer les jeunes de la région. Seulement, les stratégies mises en place ont des limites.

¹⁶ Walfadjri du 22/09/1997

CHAPITRE V :
LES INSUFFISANCES DES STRATEGIES
MISES EN PLACE

CHAPITRE V

LES INSUFFISANCES DES STRATEGIES

MISES EN PLACE

C'est au cours de la pré-enquête, des études documentaires et de l'enquête que nous nous sommes rendus compte que les stratégies mises en place souffraient de certaines insuffisances. Celles-ci sont généralement d'origine textuelle mais également liées à la formation et à l'information.

I. LES INSUFFISANCES TEXTUELLES

Les administrations publiques sénégalaises sont dans l'ensemble caractérisées par des lourdeurs et des lenteurs. Ainsi, les procédures de décaissement de fonds (par exemple) sont longues et les dossiers doivent passer plusieurs palliers.

Du Comité Technique Départemental en passant par le Comité Technique Régional, les dossiers retenus doivent attendre la réunion du Comité de Gestion (F.N.P.J.) pour être définitivement sélectionnés. Même dans ce cas, le promoteur doit recevoir une formation avant que la mutuelle agréée décaisse les fonds.

Cette procédure lourde et lente provoque des retards énormes pour le début de l'activité.

A cela, il faut ajouter la centralisation des structures d'insertion à Dakar. C'est le cas de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes qui n'a jusqu'à présent pas d'antennes régionales. Et même dans le cas où ces dernières existent, elles n'ont aucun pouvoir de décision elles ne jouent qu'un rôle de coordination et de suivi (cas du F.N.P.J.).

Par ailleurs, les collectivités locales n'ont pas en général, de politique de jeunesse. A notre question de savoir s'il existe un programme de jeunesse dans la localité, la personne ou la commission chargée des questions de jeunesse des villes de Ziguinchor, de Bignona et d'Oussouye a répondu par la négative. En revanche, des actions ponctuelles sont quelques fois menées.

Cette limite est due essentiellement à une insuffisance des moyens. En effet, le transfert de compétences qui a fait l'objet d'une loi n'est pas accompagné d'un transfert réel et total des ressources (humaines, matérielles et surtout financières), d'où une faiblesse dans l'exécution des compétences transférées.

En outre, du fait des conditions draconiennes posées par les Systèmes de Financement Décentralisés, l'accès au crédit est difficile. Il s'agit en plus des plafonds, garanties, cautions et apports personnels que les jeunes promoteurs doivent mettre sur table pour prétendre bénéficier d'un financement si leurs projets sont bien élaborés.

En résumé, des insuffisances sont notées aussi bien au niveau des stratégies mises en place par les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales) et de celles des organismes privés évoluant dans la région. Il s'agit entre autres :

- des lenteurs et lourdeurs dans les procédures de décaissement ;
- de la centralisation des structures d'insertion socio-économique à la capitale ;
- de l'inexistence d'un centre de ressources ou d'une base de données régionale sur les ex-combattants ;
- de l'insuffisance des moyens d'exécution des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation ;
- du difficile accès aux sources de financement.

A ces insuffisances, l'enquête y ajoute des problèmes de formation et d'information.

II. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

L'enquête auprès des jeunes fait ressortir une moyenne d'âge tournant autour de 27 ans. Parmi les 43 jeunes interviewés, 16 ont clairement affirmé qu'ils étaient dans le maquis. 15 de ces 43 sont insérés et les 28 restant sont encore au chômage.

- En matière d'insertion socio-économique et la répartition dans les secteurs d'activités, les résultats de l'enquête se présentent comme suit :

Tableau des résultats des jeunes insérés

Années	Nombre de jeunes civils insérés	Nombre de jeunes maquisards reconvertis insérés	Total inséré
2000-2001	1	-	1
2001-2002	-	-	-
2002-2003	3	2	5
2003-2004	5	4	9
TOTAL	9	6	15

Tableau de répartition dans les différents secteurs d'activités

Activités	Nombre de jeunes civils y intervenant	Nombre d'ex-combattants y intervenant	Total
Agriculture	5	2	7
Commerce	-	-	-
Pêche	2	3	5
Elevage	1	1	2
Tourisme	1	-	1
Transformation	-	-	-
Transport	-	-	-

Sur un total de 43 jeunes interrogés, seuls 15 parmi lesquels 06 maquisards reconvertis sont insérés dans le tissu économique. D'une part, le plus grand nombre se retrouve dans le secteur agricole (maraîchage, arboriculture), suivi de la pêche. L'élevage et le tourisme viennent en troisième position.

L'explication pouvant être donnée est toute simple.

La dynamique de paix enclenchée en 2000 par les autorités de l'alternance s'est concrétisée notamment à partir de 2002 par le Programme Spécial Casamance et le Programme de Réinsertion Sociale. C'est ainsi qu'on a assisté à une « réelle insertion » à cette date et sa croissance relative les années suivantes.

Par ailleurs, l'agriculture, la pêche, l'élevage et le tourisme sont successivement les seules activités d'intervention alors qu'elles ne sont pas les seules pratiquées dans la région.

L'échantillon étant constitué de non diplômés dans sa presque totalité, il est normal que des activités comme les transports, le commerce et les transformations, demandant un minimum de connaissances théoriques et en gestion ne soient pas trop prisées.

En somme, c'est une infime partie des jeunes non diplômés de la région qui est inséré et parmi eux, les maquisards reconvertis ne sont pas bien servis.

- En matière de scolarisation, les résultats de l'enquête nous donnent le tableau ci-après :

Tableau de la scolarisation et de la formation professionnelle

Cycle	Classe d'étude	Nombre total inscrit	Nombre de civils	Nombre de maquisards
Primaire	CI – CM _{II}	43	27	16
Secondaire	Collège	5	4	1
	Lycée	2	2	-
Supérieur	Université	-	-	-
-	Formation professionnelle	-	-	-

Les entretiens effectués montrent que tous les membres de l'échantillon sont scolarisés mais deux civils seulement ont atterri au lycée. Aucun niveau universitaire et aucune formation professionnelle ne sont enregistrés. A nos questions ces deux anciens élèves de lycée ont répondu que le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes est leur seul diplôme. Quant aux 05 qui ont franchi le cycle primaire, ils ont affirmé qu'ils n'ont ni le Certificat d'Etudes ni le Brevet.

La région de Ziguinchor qui est l'une des plus scolarisées du pays est confrontée comme toutes les autres au phénomène de la déperdition scolaire.

Cela est dû essentiellement au problème d'insécurité permanente du fait du conflit armé occasionnant des assassinats d'instituteurs, des destructions et des fermetures d'établissements.¹⁷

Cette insécurité met en danger les élèves et pousse les parents à ne plus envoyer leurs enfants à l'école.

Par ailleurs, la brutalité des actions menées par l'armée du Sénégal a poussé plusieurs jeunes collégiens, lycéens et même des étudiants à abandonner l'école au profit du maquis.

¹⁷ Dans le programme de reconstruction des villages de Casamance, les élus locaux, les comités régionaux de la reconstruction présidés par les Gouverneurs de Ziguinchor et de Kolda ont identifié des besoins en réhabilitation ou reconstruction de 184 salles de classe.

- En plus de la déperdition scolaire, la formation professionnelle fait totalement défaut, l'entretien fait apparaître les éléments suivants :

Tableau relatif à la formation

Années	Nombre de jeunes civils formés	Nombre de jeunes ex-combattants formés	Total formé	Structure de formation	Domaine
2000-2001		-	-	-	-
2001-2002	1	-	1	Conseil Régional de Ziguinchor	Technique d'élevage
2002-2003	5	2	7	F.N.P.J.	Comptabilité Gestion
2003-2004	2	-	2	ASACASE	Esprit d'entreprise
TOTAL	8	2	10	-	-

Il est important de signaler que la formation dont il s'agit ici est celle donnée au porteur après sélection de son projet. Sur 10 jeunes formés, 02 seulement sont des ex-combattants et c'est le F.N.P.J. qui a enregistré le plus grand nombre aux cours de la période 2002-2003. En effet, le Programme Spécial Casamance ayant débuté au cours de cette période, il est normal que le Fonds National de Promotion de la Jeunesse enregistre ce nombre.

La combinaison de tous ces éléments permet de penser de manière générale, que les jeunes non diplômés de la région, en plus de la déperdition scolaire, souffrent aussi d'une insuffisance voire d'un manque de formation professionnelle diplômante ou non.

En outre, en dehors de l'agriculture, de la pêche, aucun des membres de l'échantillon interrogés n'a un métier.

- En analysant de manière approfondie ces informations, nous avons posé la question relative à la communication sur les opportunités de formation et d'insertion existant dans la région. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau relatif à l'information

	Nombre de jeunes interrogés		Suffisamment informés		Peu informés		Pas informés	
	Civils	Ex-combattants	Civils	Ex-combattants	Civils	Ex-combattants	Civils	Ex-combattants
	27	16	2	0	6	0	19	16
TOTAL	43		2		6		35	

Trois sortes de réponses ont été données à cette question.

Parmi les 08 jeunes civils qui ont plus ou moins connaissance des stratégies d'insertion qui leur sont destinées, 06 ne se sentaient pas concernés (du fait d'une faible formation) et 02 ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité.

En revanche, si les civils sont plus ou moins informés, ce n'est pas le cas pour les maquisards reconvertis. En effet, parmi les 16 ex-combattants interrogés, personne n'avait connaissance de l'existence de ces stratégies.

A notre question de savoir comment ils ont réussi à avoir l'information les conduisant à l'accès au financement, les réponses données font ressortir l'appui de parents au niveau des structures de financement sans qu'eux-mêmes le demandent.

Pourtant, une politique communicationnelle a accompagné l'installation de l'antenne régionale du FNPJ. Elle s'appuyait d'une part sur les CDEPS chargés de porter le message dans les départements et

d'autre part, un contrat de trois mois avait été signé avec SUD-FM Ziguinchor, au cours duquel des émissions en langues locales sont organisées sur la mise en place de l'antenne et les opportunités offertes. Seulement, cet élément n'est qu'une action ponctuelle ; mais il n'y a pas une communication formalisée de manière générale.

En résumé, les jeunes non diplômés de la région de manière générale ne sont insuffisamment voire pas du tout informés des opportunités d'insertion qui existent dans la région. En plus du faible niveau d'étude et le désintéressement des jeunes, cet état de fait est dû principalement à l'effet du conflit armé qui a duré plus de 20 ans, mais aussi et surtout à un manque de politique communicationnelle des structures présentes.

Au total, en plus des insuffisances révélées par la pré-enquête et les études documentaires, l'entretien dont les résultats sont présentés et analysés confirme les hypothèses émises en montrant qu'il existe un déficit de communication entre les acteurs.

A ces manquements, des recommandations doivent être faites pour les solutionner.

III. RECOMMANDATIONS

Après avoir décelé les failles des stratégies d'insertion socio-économique mises en place et les raisons pour lesquelles la question reste et demeure entière, il est nécessaire de faire certaines propositions.

1- Nous proposons à L'état de :

- rendre souple et rapide les procédures de décaissement des fonds pour que les activités soient démarrées au cours des périodes fastes. Pour cela, certaines structures doivent être décentralisées et un pouvoir de décision doit leur être reconnu ;
- définir, à travers les structures d'insertion sur place, une politique de communication ;
- réorganiser le secteur en réglementant les acteurs y intervenant. Cela permettra de savoir d'une part " qui est qui et qui doit faire quoi " et d'autre part d'identifier les créneaux porteurs et d'y orienter les investissements ;

- transférer réellement les moyens humains, patrimoniaux et financiers nécessaires pour l'exercice des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation.

2- Ensuite, les collectivités locales de la région sont invités à :

- mettre en place une politique locale de jeunesse qui trace des lignes d'actions visant la création et/ou la redynamisation des structures chargées de la collecte et de la diffusion des informations. Les collectivités locales de la région peuvent, pour cela, créer un centre de ressources locales ou une base de données sur les maquisards reconvertis, pouvant constituer un appui pour les acteurs.

3- En troisième lieu, l'Etat, les collectivités locales de Ziguinchor et les organismes privés y évoluant sont invités à :

- faire une discrimination positive des efforts d'insertion socio-économique des ex-combattants en renforçant leur potentiel de réussite. La mise en place d'une fondation des ex-combattants qui s'occupera de toutes ces questions est nécessaire ;
- renforcer la formation après le financement ;
- promouvoir les petits crédits.

4- Enfin les structures financières intervenant dans la région sont invités à :

- créer une synergie entre elles pour se donner plus d'informations. Cela peut aller jusqu'à la création d'un « observatoire » pour voir d'une part si les jeunes qui demandent un financement à une mutuelle ne sont pas débiteurs quelque part et s'il n'y a pas un double prêt pour certains alors que les autres attendent d'autre part ;
- penser à la création de projets intégrés en milieu rural.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'étude, il s'avère que le conflit armé a causé beaucoup de désagréments à la région et à sa population. Pour accompagner la dynamique de paix enclenchée depuis l'alternance, les pouvoirs publics, les organismes privés et la communauté internationale ont déployé des efforts pour lutter contre le chômage des maquisards reconvertis.

La mise en œuvre de ces stratégies s'est matérialisée par la création de structures et l'élaboration de politiques nationales ou locales d'insertion avec des performances visibles.

Cependant, si des ressources importantes sont mobilisées, des études et réflexions réalisées et une forte médiatisation déployée, les résultats obtenus jusqu'ici ont un large écart avec ceux attendus. En effet, avec les programmes élaborés par les pouvoirs publics (Etat, collectivité locale), ajoutés à l'action des organisations privées (structures privées et ONG) et celle de la communauté internationale, les combattants reconvertis paraissent bien servis ce qui n'est malheureusement pas le cas : la question de leur insertion est encore problématique.

Outre la faiblesse institutionnelle due en partie aux insuffisances notées dans les textes, le déficit d'information et de formation, le difficile accès aux sources de financement sont entre autres des facteurs qui excluent la presque totalité de la population juvénile (les maquisards notamment) des stratégies d'insertion socio-économique. L'accès aux sources de financement étant guidé par la recherche de la validité et de la rentabilité, il relègue au second plan la vocation sociale. Elle se traduit alors par une exigence de garanties inaccessibles ou inadaptées aux reconvertis du maquis censés être servis.

Il reste entendu que l'entreprenariat ne constitue pas une voie exclusive pour l'insertion des ex-combattants. Leur recrutement par les grandes unités agricoles ou industrielles devrait être parallèlement envisagé en prenant les mesures politiques, économiques, juridiques et fiscales aptes à rendre l'environnement favorable.

Mais comme toute recherche, celle-ci présente des limites méthodologiques et ne touche que certains aspects du problème. D'autres

recherches pourraient s'appuyer sur elle pour approfondir les questions abordées et explorer d'autres axes pouvant aider à une résolution définitive de la question. Mais avant cela, une recherche de solutions concertées à cette délicate problématique devrait guider les négociations à mener. Il semble donc urgent de mieux faire car chaque combattant inséré est un pas décisif vers la paix.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- BEAUD. S & WEBER F.** « Guide de l'enquête sur le terrain », édition La découverte, Dalloz 2002.
- GHIGLIONE R & MATALON B.** « Les Enquêtes sociologiques : Théorie et pratique », édition A- COLIN.
- GRAWITZ M.** « Méthode en Science sociale », Dalloz 2002.

THESE ET MONOGRAPHIES

- BANGOURA I-B** L'insertion socio-économique des jeunes en République de GUINEE : cas de l'AJ.RAKD
- DIENG M.** L'insertion socio-économique des jeunes : dynamique et perspectives du secteur artisanal sénégalais.
- IHOTRIHIGWA. J.** L'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée au BURUNDI : analyse et propositions.
- KEBE. M.** Accès des jeunes aux ressources financières : conditions du FNPJ.
- MARUT J-C** La question de Casamance (Sénégal) : une analyse géopolitique, Thèse de doctorat en Géopolitique, janvier 1999, diffusion septentrion.
- SECK A.** L'insertion professionnelle des jeunes diplômés au Sénégal : analyse de la situation, contraintes et perspectives.

TEXTES LEGISLATIFS REGLEMENTAIRES

- Loi n° 96-07 portant transfert de compétences.
- Décret n° 96-1136 portant application de la loi de transfert de compétences (...) en matière de (...) formation professionnelle.
- Décret 96-1139 portant application de la loi de transfert de compétences en matière de jeunesse et sport.
- Lettre politique de développement du secteur jeunesse.

ARTICLE

- Eléments de réponse aux questions orales posées par les Députés Amadou Ndiaye LO et Kalidou Niasse au Ministre de la Jeunesse et relative au Programme Spécial Casamance et à la reconstruction des villages de Casamance.

FASCICULES

- Les journées pédagogiques nationales, Stade L. S. Senghor du 28 au 31 octobre 2002.
- Réunion des Directeurs Nationaux de la jeunesse des pays membres de la CONFEJES, INJEP, Marty-Le-Roi, France 29 mars – 4 avril 1998.

JOURNAUX

- Journal Officiel de la République du Sénégal (JORS) du 06/08/1994, p. 333.
- Sud Quotidien du 10/03/1998.
- Walfadjri du 22/09/1997.

